

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 073-217302405-20250408-122025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance : Jérôme FEITH

L'an deux mille vingt-cinq et le 08 Avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe

Absente : JONGMANS Thérèse, (procuration de vote).

N° 12-2025 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Ste-Hélène-du-Lac ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Ste-Hélène-du-Lac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Mme SCHNEIDER Sylvie, maire, a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. COUX Emmanuel, adjoint, président désigné pour la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	971 012.00 €	1 288 100.00 €	2 259 112.00 €
	Recettes réalisées	849 705.41 €	1 522 190.26 €	2 371 895.67 €
	Restes à réaliser	4 000.00 €	0 €	4 000.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	743 298.00 €	1 650 355.00 €	2 393 653.00 €
	Dépenses réalisées	283 184.15 €	837 892.16 €	1 121 076.31 €
	Restes à réaliser	240 200.00 €	0 €	240 200.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	566 521.26 €	684 298.10 €	1 250 819.36 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 227 713.11 €	362 255.59 €	134 542.48 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	338 808.15 €	1 046 553.69 €	1 385 361.84 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 236 200 €	0 €	- 236 200 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	102 608.15 €	1 046 553.69 €	1 149 161.84 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 14) :

Mme Le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote.

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 (CFU) de la commune de Ste-Hélène-du-Lac,
- Donne pouvoir à Mme Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 08 Avril 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le

Secrétaire de séance,
Jérôme FEITH